

MARCHES

2010 : une vision raisonnablement optimiste

Après une année boursière 2008 catastrophique, les marchés européens réalisent une progression de l'ordre de 22%, soit une hausse de 60% depuis le point d'inflexion de mars dernier. Aujourd'hui, les valorisations boursières ne nous paraissent pas excessives. Nous conservons donc une vision raisonnablement optimiste sur l'évolution des marchés actions en 2010. Cette opinion favorable se fonde sur :

- 1/ la hausse de la demande consécutive à la croissance modérée de l'activité et à la reconstitution des stocks;
- 2/ l'effet de levier sur les résultats des entreprises lié à la rationalisation des structures de coûts ;
- 3/ la poursuite de la réallocation des flux de liquidités en faveur des actifs risqués comme les actions dans un contexte de taux d'intérêt relativement bas et qui le resteront au cours des prochains mois;
- 4/ la reprise des opérations de fusions - acquisitions dans un environnement propice.

Au-delà des stratégies de gestion de sortie de crise des banques centrales, les principales incertitudes sont :

- la détérioration de l'endettement des Etats (une remontée de l'inflation à long terme nous semble inévitable).
- la hausse du chômage (impact négatif sur la consommation des ménages mais positif sur l'épargne).

Dans ce contexte, nous privilégions toujours les actions et une grande sélectivité dans le choix des titres.

PATRIMOINE et FISCALITE

Loi de Finances 2010 : ce qu'il faut savoir

Dans le cadre des Lois de Finances, le changement d'année apporte régulièrement un grand nombre de modifications dans notre labyrinthe fiscal. Parmi ces évolutions, nous souhaitons mettre en avant 5 mesures :

- 1/ Les "niches fiscales" : désormais, le plafond global est de 20 000 € augmenté de 8% du revenu annuel imposable
- 2/ Loi Scellier : la réduction d'impôt pour les logements acquis en 2010 reste à 25 % étalée sur 9 ans
- 3/ ISF PME : les holdings ISF ne pourront pas avoir plus de 50 actionnaires et ces fonds auront seize mois pour investir dans des PME
- 4/ Dons d'argent : la limite d'âge des grands-parents qui souhaitent faire un don maximum de 31 395 € à leurs petits-enfants majeurs est portée de 65 à 80 ans.
- 5/ Plus-values : les gains tirés des cessions de valeurs mobilières seront soumis aux prélèvements sociaux de 12,1% dès le premier € de cessions (disparition de l'abattement de 25 000 € environ du seuil de cessions). Ces plus-values peuvent être compensées par des moins-values reportables des années précédentes.

lettre rédigée le 14 janvier 2010

EVOLUTION DE NOS FONDS ET DES PRINCIPAUX INDICES

31/12/2009	VL	sur 1 mois	sur 3 mois	sur 1 an	sur 5 ans	date de création
ACTIONS LOISIRS ET SPORTS	129,55	3,01%	2,18%	25,38%	-22,21%	15/12/2000
EUROPE PROVENCE	166,96	1,74%	1,23%	32,58%	16,81%	25/04/2003
VALEURS FEMININES	143,15	2,59%	6,07%	39,08%		14/10/2005
CPG MULTIGESTION	68,32	3,34%	2,72%	27,27%		30/03/2007
CAC 40	3936,33	5,77%	5,27%	22,32%	3,01%	
EURO STOXX 50	2966,24	4,77%	4,74%	21,19%	0,52%	
S & P 500	1115,10	2,16%	6,77%	23,45%	-7,99%	
LINGOT D'OR en €	24550,00	-0,69%	11,90%	23,99%	141,63%	
PETROLE BRENT en \$	77,85	0,44%	17,21%	96,94%	95,11%	
	<u>Cours au</u>	<u>Cours au</u>	<u>Cours au</u>	<u>Cours au</u>	<u>Cours au</u>	
	<u>31/12/09</u>	<u>27/11/09</u>	<u>25/09/09</u>	<u>31/12/08</u>	<u>31/12/04</u>	
€/\$	1,4325	1,4985	1,4696	1,3994	1,3561	
	Variation	-4,40%	-2,52%	2,37%	5,63%	
EURIBOR 3 MOIS	0,70%	0,72%	0,74%	2,89%	2,16%	
OAT 10 ANS	3,49%	3,33%	3,44%	3,33%		

Les performances passées ne préjugent en rien des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.